



Engagement
Fair
Règles
Foot
Culture
jeu
citoyen
play
Santé
Arbitrage
Environnement



Charte 2026/2027



Informations

Les Clubs absents lors de la réunion D1/D2/D3 du 31 août 2026 ne sont plus éligibles à une récompense intermédiaire ou finale.

Une amende forfaitaire de 100 € sera appliquée aux Clubs de D1 et D2 absents.

Rappels

ARTICLE 3 : Les éléments pris en compte pour établir le classement seront effectués selon le barème suivant :

- Avertissement 1 point malus Discipline
- Exclusion 3 points malus Discipline

ARTICLE 4 : Toute équipe faisant l'objet de pénalité(s) pour forfait(s) ne sera plus éligible à une quelconque récompense intermédiaire ou finale et se verra appliquer 3 points de malus discipline.

- De même, toute équipe qui se verra retirer un ou des points en application du barème disciplinaire (Article 9 à 13.4) ne sera plus éligible à une quelconque récompense intermédiaire ou finale.
- Tout évènement disciplinaire relatif à une rencontre (impliquant un dirigeant, un accompagnateur, un éducateur ou relatif à la police des terrains, ...) constituera également un motif d'inéligibilité.
- Tout évènement classé hors match au sens des règlements généraux et du relevé disciplinaire de l'équipe entraînera également l'inéligibilité à une quelconque récompense intermédiaire ou finale de l'équipe concernée.

D1

	Décompte Final	Eligibilité	J	R	F	JS	RS	Autre
Miannay Moyenneville 1	0	Eligible	0					
Allery Airaine As 2a 1	1	Eligible	1					
Amiens O. 1	1	Eligible	1					
Amiens Rif 1	1	Eligible	1					
Flixecourt Sc 1	1	Eligible	1					
Friville Escarbotin 1	1	Eligible	1					
Ailly S/S Fc Samara 1	2	Eligible	2					
Harondel Es 1	2	Eligible	2					
Amiens Rc 1	3	Eligible	3					
Daours Us 1	3	Eligible	3					
Villers Bretonneux 1	3	Eligible	3					
Albert Usoaas 1	0	Non-Eligible	0					1

Les Clubs absents lors de la réunion D1/D2/D3 du 31 août 2026 ne sont plus éligibles à une récompense intermédiaire ou finale.

Une amende forfaitaire de 100 € sera appliquée aux Clubs de D1 et D2 absents.

D2 A

	Décompte Final	Éligibilité	J	R	F	JS	RS	Autre
Salouel Saleux Rcf 2	0	Éligible						
Nibas Fressenneville 1	1	Éligible	1					
Quesnoy L/Montant As 1	1	Éligible	1					
Amiens Pigeonnier Es 1	2	Éligible	2					
Ascm 1	2	Éligible	2					
Cerisy As 1	5	Éligible	2	1				
Amiens Portugais Fcp 2	1	Non-Éligible	1					1
Poix Blangy Croi. Fc 1	2	Non-Éligible	2					1
Querrieu As 1	1	Non-Éligible	1					1
Abbeville Sc 2	1	Non-Éligible	1					1
Meaulte Fc 1	2	Non-Éligible	2					1
Lignieres Us 1	13	Non-Éligible	2	2		1		1

Les Clubs absents lors de la réunion D1/D2/D3 du 31 août 2026 ne sont plus éligibles à une récompense intermédiaire ou finale.

Une amende forfaitaire de 100 € sera appliquée aux Clubs de D1 et D2 absents.

D2 B

	Décompte Final	Éligibilité	J	R	F	JS	RS	Autre
Ailly S/S Fc Samara 2	0	Éligible						
Cagny Es 1	0	Éligible						
Camon Us 3	0	Éligible						
Pont Remy Sc 1	0	Éligible						
St Valery Fc 1	0	Éligible						
Amiens Ac 2	1	Éligible	1					
Chepy Es 1	1	Éligible	1					
Amiens Montieres Cs 1	2	Éligible	2					
Flixecourt Sc 2	2	Éligible	2					
Gamaches As 2	3	Éligible	3					
Moreuil Sc 1	3	Éligible	3					
La Montoye Fc 1	2	Non-Éligible	2					1

Les Clubs absents lors de la réunion D1/D2/D3 du 31 août 2026 ne sont plus éligibles à une récompense intermédiaire ou finale.

Une amende forfaitaire de 100 € sera appliquée aux Clubs de D1 et D2 absents.

D3 A

	Décompte Final	Éligibilité	J	R	F	JS	RS	Autre
Miannay Moyenneville 2	0	Éligible						
Friville Escarbotin 2	1	Éligible	1					
Templiers Sc 1	1	Éligible	1					
St Valery Fc 2	1	Éligible	1					
Nibas Fressenneville 2	2	Éligible	2					
Gamaches As 3	2	Éligible	2					
Hallencourt Ac 1	1	Non-Éligible	1					1
Nouvion Ponthieu Av 1	1	Non-Éligible	1					1
Bouttencourt Asic 1	2	Non-Éligible	2					1
Quend Us 1	2	Non-Éligible	2					1
Mareuil Huchennevill 1	3	Non-Éligible	3					1
Oisemont Fc 1	4	Non-Éligible	4					1

Les Clubs absents lors de la réunion D1/D2/D3 du 31 août 2026 ne sont plus éligibles à une récompense intermédiaire ou finale.

Une amende forfaitaire de 100 € sera appliquée aux Clubs de D1 et D2 absents.

D3 B

	Décompte Final	Éligibilité	J	R	F	JS	RS	Autre
Amiens Rc 2	0	Éligible						
Glisy As 1	1	Éligible	1					
Dreuil F. 1	2	Éligible	2					
Sains St Fuscien Es 1	2	Éligible	2					
Amiens Ac 3	3	Éligible	3					
Centulois Fc 1924 1	3	Éligible	3					
Auxiloise 1	4	Éligible	1	1				
Doullens Rc 2	0	Non-Éligible						1
2 Vallees Es 1	2	Non-Éligible	2					1
Poix Blangy Croi. Fc 2	3	Non-Éligible	3					1
Qcl Sud Amiénois 1	3	Non-Éligible		1				1
Eaucourt O. 1	4	Non-Éligible	4					1

Les Clubs absents lors de la réunion D1/D2/D3 du 31 août 2026 ne sont plus éligibles à une récompense intermédiaire ou finale.

Une amende forfaitaire de 100 € sera appliquée aux Clubs de D1 et D2 absents.

D3 C

	Décompte Final	Eligibilité	J	R	F	JS	RS	Autre
Daours Us 2	1	Eligible	1					
Ham Us 1	1	Eligible	1					
Licourt Es 1	2	Eligible	2					
Neslois As Du Pays 2	3	Eligible	3					
Roye Us 2	4	Eligible	4					
Villers Bretonneux 2	2	Eligible	2					
Albert Usoaas 2	2	Non-Eligible	2					1
Ascm 2	7	Non-Eligible	2			1		1
Corbie Us 1	2	Non-Eligible	2					1
Hangest Santerre Us 1	2	Non-Eligible	2					1
Ribemont S/Ancr Asf 1	3	Non-Eligible	3					1
Rosieres Us 1	3	Non-Eligible	3					1

Les Clubs absents lors de la réunion D1/D2/D3 du 31 août 2026 ne sont plus éligibles à une récompense intermédiaire ou finale.

Une amende forfaitaire de 100 € sera appliquée aux Clubs de D1 et D2 absents.